

Tarifs des réparations

Montres à mouvement automatique

1. Service complet (prix public recommandé sans frais)

Automatique 3-aiguilles	CHF 250.-
Automatique GMT	CHF 290.-
Automatique grande date/réserve de marche	CHF 320.-
Automatique phase de lune	CHF 350.-
Automatique chronographe	CHF 390.-
Automatique chronographe phase de lune	CHF 490.-

Un service complet est conseillé tous les 4 à 5 ans et comprend:

- Remplacement du mouvement ou contrôle complet avec réparations ou remplacement des fournitures de mouvements usées ou défectueuses.
- Nettoyage, huilage du mouvement
- réglage de la marche et de l'amplitude, réserve de marche, contrôle des fonctions.
- Contrôle d'étanchéité
- Remplacement de la glace (sauf glace minérale de forme et glace saphir), de la couronne, du tube, des poussoirs, des joints
- Lavage, nettoyage de la boîte et du bracelet selon la matière.
- Contrôle final technique et esthétique

Garantie : Nous accordons une garantie d'une (1) année, valable uniquement sur l'intervention effectuée. La présente garantie ne s'étend pas à l'usure normale et aux dégâts causés lors d'accidents ou par manque de soin. Cette garantie devient caduque en cas d'interventions effectuées par des tiers.

Remarque : Si pas nécessaire ou expressément demandé, les pièces de rechange telles que lunette, boîte, cadran, fond, verre saphir, aiguilles ne sont pas remplacées.

2. Service partiel (prix public recommandé sans frais)

Contrôle et restauration de l'étanchéité avec le changement de petites fournitures comme couronne, tube, poussoirs ou joints	CHF 80.-
Contrôle, réglage et restauration de la marche du mouvement simple 3 aiguilles avec démontage partiel, nettoyage et huilage	CHF 80.-
Contrôle, réglage et restauration de la marche du mouvement 3 aiguilles GMT/grande date/phase de lune avec démontage partiel, nettoyage et huilage	CHF 150.-
Contrôle, réglage et restauration de la marche du mouvement chronographe ou chronographe phase de lune avec démontage partiel, nettoyage et huilage	CHF 200.-

Condition spéciale : une remise de CHF 30.- est accordée si la restauration de l'étanchéité **et** la restauration de la marche du mouvement sont demandées.

Un service partiel comprend :

- Nettoyage et huilage partiel, réglage de la marche (amplitude et réserve) et contrôle des fonctions
- Lavage, nettoyage de la boîte et du bracelet métal
- Contrôle de l'étanchéité (et avertissement en cas de non-étanchéité)
- Contrôle final technique et esthétique

Garantie : Nous accordons une garantie d'une (1) année valable uniquement sur l'intervention effectuée. La présente garantie ne s'étend pas à l'usure normale et aux dégâts causés lors d'accidents ou par manque de soin. Cette garantie devient caduque en cas d'interventions effectuées par des tiers.

Remarque : Toutes pièces de rechange nécessaires (à part les petites fournitures telles que couronne, tube, poussoirs, joints) seront facturées à part

En plus du coût lié à la réparation de la montre, les frais suivants sont appliqués :

- Frais logistique (manutention, emballage, assurance) : CHF 10.-
- Frais expédition : Suisse : 15.-, étranger selon pays
- TVA : Suisse : +8%, export : 0%

Condition spéciale pour partenaire officiel Auguste Reymond : -30%

Tarifs des réparations

Montres à mouvement quartz

1. Service complet (prix public recommandé sans frais)

Quartz 3-aiguilles	CHF 150.-
Quartz GMT	CHF 190.-
Quartz phase de lune	CHF 200.-

Un service complet est conseillé tous les 4 à 5 ans et comprend:

- Remplacement du mouvement et de la pile, contrôle de la marche, de la consommation et des fonctions.
- Remplacement de la glace (sauf glace minérale de forme et glace saphir), de la couronne, du tube, des poussoirs, des joints.
- Contrôle d'étanchéité (et avertissement en cas de non-étanchéité)
- Lavage, nettoyage de la boîte et du bracelet selon la matière.
- Contrôle final technique et esthétique

Garantie : Nous accordons une garantie d'une (1) année valable uniquement sur l'intervention effectuée. La présente garantie ne s'étend pas à l'usure normale et aux dégâts causés lors d'accidents ou par manque de soin. Cette garantie devient caduque en cas d'interventions effectuées par des tiers.

Remarque : Si pas nécessaire ou expressément demandé, les pièces de rechange telles que lunette, boîte, cadran, fond, verre saphir, aiguilles ne sont pas remplacées.

2. Service partiel (prix public recommandé sans frais)

Remplacement de la pile et contrôle d'étanchéité	CHF 35.-
Contrôle et restauration de l'étanchéité avec changement, couronne, tube, poussoirs ou joints	CHF 80.-

Un service partiel comprend :

- Contrôle de la marche, de la consommation et des fonctions
- Lavage, nettoyage de la boîte et du bracelet métal
- Contrôle de l'étanchéité (et avertissement en cas de non-étanchéité)
- Contrôle final technique et esthétique

Garantie : Nous accordons une garantie d'une année valable uniquement sur l'intervention effectuée. La présente garantie ne s'étend pas à l'usure normale et aux dégâts causés lors d'accidents ou par manque de soin. Cette garantie devient caduque en cas d'interventions effectuées par des tiers.

Remarque : toutes pièces de rechange nécessaires (à part les petites fournitures telles que couronne, tube, poussoirs, joints) seront facturées à part.

En plus du coût lié à la réparation de la montre, les frais suivants sont appliqués :

- Frais logistique (manutention, emballage, assurance) : CHF 10.-
- Frais expédition : Suisse : 15.-, étranger selon pays
- TVA : Suisse : +8%, export : 0%

Condition spéciale pour partenaire officiel Auguste Reymond : -30%